



Paris réforme sa restauration scolaire pour « plus de qualité et un meilleur service aux familles »

Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire, lance une réforme ambitieuse de la restauration scolaire parisienne. Elle se traduira, d'ici 2018, par la création d'un service public commun aux vingt arrondissements, qui permettra d'améliorer la qualité des repas consommés par les petits Parisiens et de garantir enfin une égalité de traitement aux familles.

22 millions de repas sont servis chaque année dans les restaurants scolaires des 662 écoles maternelles et élémentaires, de 46 collèges, des 13 lycées municipaux et des 3 écoles d'Art de la Ville de Paris. 3.300 agents sont employés pour assurer ce service.

Si des avancées notables ont été réalisées depuis 2001, notamment dans la qualité des produits, la Ville de Paris constate que, d'un arrondissement à l'autre, les caractéristiques de ce service essentiel pour les petits Parisiens et leurs familles varient considérablement. En effet, la gestion de la restauration scolaire dépend aujourd'hui de 20 Caisses des écoles, avec des formats, des modalités et des exigences hétérogènes, sans réel partage des bonnes pratiques.

Des disparités identifiées par le Médiateur de la Ville

Il apparaît en effet que la plus petite Caisse prépare chaque jour 1.100 repas, la plus grande 14.000. Un arrondissement peut servir 3,5% d'alimentation bio et durable, tandis qu'un autre atteint les 75%. Sans compter le prix d'achat des matières premières, qui pour un produit identique peut varier d'une Caisse à l'autre... de 114%.

Dans son rapport annuel, publié en juin dernier, Eric Ferrand, Médiateur de la Ville, a alerté la Maire de Paris sur une autre problématique posée par cette organisation parisienne, qui fait figure d'exception en France : « Il existe des différences dans l'instruction des dossiers et des tarifications appliquées, qui induisent une inégalité de traitement [des familles] qui ne saurait perdurer », écrivait-il, suite à de nombreuses saisines des Parisiens à ce sujet. Il appelait alors à « harmoniser les pratiques et appliquer un seul calcul de tarification ».

Ces inquiétudes ont été entendues par l'Exécutif parisien. Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris, a missionné le secrétariat général de la Ville afin qu'il réalise une étude sur l'organisation de la restauration scolaire, identifie les éventuelles disparités et formule des préconisations. Son constat est sans appel : l'organisation actuelle « est source d'inégalités, tant vis-à-vis des usagers que des personnels », « la qualité de l'assiette est différente d'un

arrondissement à l'autre », « les modalités de calcul des tranches tarifaires ne sont pas homogènes, source de litiges et d'inégalités » et « les modes de paiement sont plus ou moins modernisés selon les arrondissements ».

A ce titre, la situation des personnels n'est pas satisfaisante : seules 13 caisses sur 20 se sont inscrites dans le mouvement de déprécarisation prévu par la loi, les efforts de formation varient selon les capacités financières des Caisses, la représentation syndicale des agents n'est pas toujours garantie et la prévention des risques professionnels s'avère très hétérogène.

Une réforme incontournable pour faire un saut qualitatif

« A l'heure où nous modernisons l'administration parisienne dans de nombreux domaines, pour garantir l'accès de tous les Parisiens aux services publics et pour répondre à leurs nouvelles attentes, nous ne pouvons pas laisser de côté un sujet aussi essentiel que celui des repas servis à nos enfants », souligne Alexandra Cordebard.

Après avoir engagé en octobre des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les centres de loisirs, l'adjointe à la Maire s'attaque donc aujourd'hui à une réforme des cantines scolaires. « Notre volonté est de mettre en place une Caisse parisienne de la restauration, qui coordonnera et pilotera les structures de proximité situées dans chaque arrondissement », annonce-t-elle aujourd'hui.

Cette Caisse parisienne permettra d'abord d'améliorer les repas. « En commandant les produits de façon groupée, nous bénéficierons de prix d'achat plus dégressifs. Nous dégagerons ainsi des marges de manœuvre que nous réinvestirons pour effectuer un saut qualitatif. Nous porterons à au moins 50% la part d'aliments bio et durables dans les assiettes de toutes les écoles d'ici 2020. Une mesure qui aura aussi pour intérêt de soutenir la production locale et les circuits courts », souligne l'édile.

Le traitement des familles sera enfin équitable : « Nous nous appuyerons sur les bonnes pratiques recensées dans les arrondissements, pour harmoniser par le haut et simplifier les démarches des familles. Nous aboutirons notamment à une facture unique pour la restauration et les activités périscolaires, payable en ligne. Cette réforme se fera en conservant à l'identique les tarifs pour les familles, afin de préserver leur pouvoir d'achat », détaille Alexandra Cordebard.

Sur le plan des ressources humaines, une garantie est déjà posée : « Nous maintiendrons tous les personnels en place », précise l'adjointe. « Notre volonté est d'améliorer les conditions de travail et d'emploi, en constituant une vraie filière professionnelle, avec un plan de formation pour tous et la création d'instances paritaires représentatives », ajoute-t-elle.

Une Caisse parisienne opérationnelle en 2018

Cette réforme ambitieuse sera échelonnée sur deux ans. Dès la semaine prochaine, les premières réunions se tiendront avec les Maires d'arrondissement, les directeurs des Caisses existantes et les personnels. Des groupes de travail se réuniront tout au long de l'année 2016, pour structurer le schéma d'organisation. « La Caisse parisienne sera ainsi opérationnelle en

2018 », prévoit Alexandra Cordebard. Les Caisses des écoles, établissements publics obligatoires, continueront bien entendu à exister dans les vingt arrondissements, en se concentrant sur leurs missions prioritaires : les actions sociales et éducatives.

« Notre volonté – et même notre exigence – c'est d'avancer dans la concertation. Cette réforme est nécessaire et profitable à tous : aux enfants, bien entendu, mais aussi à leurs parents et aux personnels. Nous avons deux années devant nous pour la mener dans le dialogue et faire de ce service public un véritable modèle pour les autres collectivités françaises », conclut-elle.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61